

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°96-486 du 28 Octobre 1996

Abrogeant les dispositions du Décret N° 94-95 du 11 Avril 1994 portant nomination de Madame Véronique AHOYO, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le CANADA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation par la Cour Constitutionnelle le 1er Avril 1996 des résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement;
- VU Le Décret N° 95-419 du 21 Décembre 1995 portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU Le Décret N° 94-95 du 11 Avril 1994 portant nomination de Madame Véronique AHOYO, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le CANADA ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Septembre 1996 ;

SECRET :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 94-95 du 11 Avril 1996 portant nomination de Madame Véronique AHOYO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le CANADA.

.../...

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.

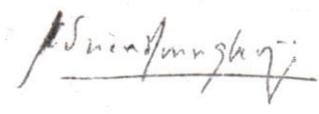
Fait à Cotonou, le 28 Octobre 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

Le Premier Ministre, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouvernementale  
et des Relations avec les Institutions,



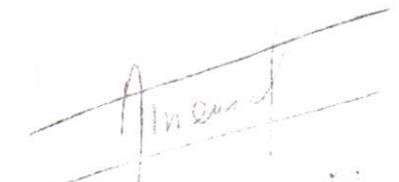
Adrien HOUNGBEDJI. -

Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Co-  
opération,



Pierre OSHO. -

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1  
JO 1.-